REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21210105900013

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DIJON BANLIEUE ET AME

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Budget Communal (3)

ANNEE 2020

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21
	2.1
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	30
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transfèrées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	34
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - État des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet 35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	Sans Objet
	26
C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	38
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	39
C3.2 - Liste des établissements publics créés	40
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42 43

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au fitre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE	ВР
21105		2020

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 121
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	3
DIJON METROPOLE	Relative view in property of the control of the con

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
846 510,00	625 318,00	767,46	698,03

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	659,96	0,00	
2	Produit des impositions directes/population	263,43	0,00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	451,61	0,00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	62,59	0,00	
5	Encours de dette/population	0,00	0,00	
6	DGF/population	52,83	42,25	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	59,48 %	0,00 %	
8	Dépenses de fonct, et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	154,67 %	0,00 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	13,86 %	0,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %	



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont lirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la complabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1						
<u> </u>	FONCTIONNEMENT						
Н	DEPENSES DE LA SECTION DE RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT						
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	765 111,37	506 446,00				
(+	+	4-				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)				
S	REPORTE (2)	0,00	258 665,37				
R	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	765 111,37	765 111,37				
	F	INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	111 573,00	143 576,36				
	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 010,00	28 088,00				
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)				
T S	(2)	58 081,36	0,00				
	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	171 664,36	171 664,36				
		TOTAL					
Ī							

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

936 775,73

936 775,73

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	PANAMA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	149 027,00	0,00	208 810,50	208 810,50	208 810,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	299 863,00	0,00	440 046,00	440 046,00	440 046,00
014	Atlénuations de produits	12 838,00	0,00	13 250,00	13 250,00	13 250,00
65	Autres charges de gestion courante	49 897,00	0,00	65 504,00	65 504,00	65 504,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	511 625,00	0,00	727 610,50	727 610,50	727 610,50
66	Charges financières	9 986,00	0,00	9 002,00	9 002,00	9 002,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
68	Dotations provisions semí-budgétaíres (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	00,0	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	521 711,00	0,00	739 812,50	739 812,50	739 812,50
023	Virement à la section d'investissement (5)	36 775,13		23 708,87	23 708,87	23 708,87
042	Opérat" ordre transfert entre sections (5)	0,00		1 590,00	1 590,00	1 590,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	36 775,13		25 298,87	25 298,87	25 298,87
	TOTAL	558 486,13	0,00	765 111,37	765 111,37	765 111,37

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 765 111,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 100,00	0,00	10 700,00	10 700,00	10 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	71 459,00	0,00	52 394,00	52 394,00	52 394,00
73	Impôts et taxes	326 168,00	0,00	337 342,00	337 342,00	337 342,00
74	Dotations et participations	103 726,00	0,00	97 141,00	97 141,00	97 141,00
75	Autres produits de gestion courante	9 003,00	0,00	8 173,00	8 173,00	8 173,00
	Total des recettes de gestion courante	520 456,00	0,00	505 750,00	505 750,00	505 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 337,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	521 793,00	0,00	506 250,00	506 250,00	506 250,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		196,00	196,00	196,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	l des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		196,00	196,00	196,00
	TOTAL	521 793,00	0,00	506 446,00	506 446,00	506 446,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 258 665,37 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 765 111,37

Pour information :

D'INVESTISSEMENT (6) du capital de la dette et de l'établissement.		AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	25 102,87	correspondant à l'excéden dépenses réelles de fonct du capital de la dette et le de l'établissement.
--	--	--	-----------	---

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- $(5)\ DF\ 023 = RI\ 021\ ;\ DI\ 040 = RF\ 042\ ;\ RI\ 040 = DF\ 042\ ;\ DI\ 041 = RI\ 041\ ;\ DF\ 043 = RF\ 043.$
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 ~ RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	[]
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 562,00	2 010,00	68 148,00	68 148,00	70 158,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	69 562,00	2 010,00	68 148,00	68 148,00	70 158,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 595,00	0,00	43 229,00	43 229,00	43 229,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^a et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	42 595,00	0,00	43 229,00	43 229,00	43 229,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	112 157,00	2 010,00	111 377,00	111 377,00	113 387,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		196,00	196,00	196,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		196,00	196,00	196,00
	TOTAL	112 157,00	2 010,00	111 573,00	111 573,00	113 583,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	58 081 36
B 601 GOLDE B EXCOGNORMEGATIN RELIGITE GO ANTION E [2]	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 664,36

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	30 583,00	28 088,00	5 000,00	5 000,00	33 088,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	00,00	0,00	0.00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
	Total des recettes d'équipement	30 583,00	28 088,00	5 000,00	5 000,00	33 088,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 204,00	0,00	11 968,00	11 968,00	11 968,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	70 055,18	0,00	101 309,49	101 309,49	101 309,49
138	Autres subvent ^e invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	74 259,18	0,00	113 277,49	113 277,49	113 277,49
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	les recettes réelles d'investissement	104 842,18	28 088,00	118 277,49	118 277,49	146 365,49
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	36 775,13		23 708,87	23 708,87	23 708,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		1 590,00	1 590,00	1 590,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total o	les recettes d'ordre d'investissement	36 775,13		25 298,87	25 298,87	25 298,87

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	141 617,31	28 088,00	143 576,36	143 576,36	171 664,36
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)				0,00	
		TOTAL DES	S RECETTES D'	INVESTISSEMEN	T CUMULEES	171 664,36

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10) 25 102,87

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Soide de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou soide de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	208 810,50		208 810,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	440 046,00		440 046,00
014	Atténuations de produits	13 250,00		13 250,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	65 504,00		65 504,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	9 002,00	0,00	9 002,00
67	Charges exceptionnelles	3 200,00	0,00	3 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 590,00	1 590,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		23 708,87	23 708,87
Dé	penses de fonctionnement – Total	739 812,50	25 298,87	765 111,37

	,
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	765 111,37

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) TOTAL 10 Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0,00 00,0 13 Subventions d'investissement 0,00 196,00 196,00 15 Provisions pour risques et charges (5) 0,00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 43 229,00 0,00 43 229,00 budgétaire) 18 Compte de liaison : affectat^e (BA,régie) 0,00 0,00 (8) Total des opérations d'équipement 0,00 0,00 198 Neutral, amort, subv. équip, versées 0,00 0,00 20 Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) 0,00 0,00 0,00 204 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 0,00 21 Immobilisations corporelles (6) 70 158,00 70 158,00 0,00 22 Immobilisations reçues en affectation (6) (9) 0,00 0,00 0,00 23 Immobilisations en cours (6) 0,00 0,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 0,00 28 Amortissement des immobilisations (reprises) 0,00 0,00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) 0,00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) 0,00 0,00 45... Total des opérations pour compte de tiers (7) 0,00 0,00 0,00 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5) 0,00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (5) 0,00 0,00 3... 0,00 0,00 Stocks 0,00 020 Dépenses imprévues 0,00 0,00 113 583,00 Dépenses d'investissement - Total 113 387,00 196,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	58 081,36
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 664,36

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	[1
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 700,00		10 700,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	52 394,00		52 394,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	337 342,00		337 342,00
74	Dotations et participations	97 141,00		97 141,00
75	Autres produits de gestion courante	8 173,00	0,00	8 173,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	196,00	696,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
R	lecettes de fonctionnement – Total	506 250,00	196,00	506 446,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	258 665,37
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	765 111.37

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 968,00	0,00	11 968,00
13	Subventions d'investissement	33 088,00	0,00	33 088,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 28	Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	0,00	0,00 1 590,00	0,00 1 590,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	00,0
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		23 708,87	23 708,87
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	45 056,00	25 298,87	70 354,87

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	101 309,49
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 664,36

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la fenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	149 027,00	208 810,50	208 810,50
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	32 000,00	30 000,00	30 000,00
60611	Eau et assainissement	2 900,00	4 000,00	4 000,00
60612	Energie - Electricité	31 000,00	26 000,00	26 000,00
60622	Carburants	1 200,00	1 600,00	1 600,00
60623	Alimentation	200,00	200,00	200,00
60624	Produits de traitement	600,00	600,00	600,00
30631	Fournitures d'entretien	3 000,000	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 500,00	8 000,00	8 000,00
60636	Vêtements de travail	700,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	1 600,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	6 750,00	7 000,00	7 000,0
3068	Autres matières et fournitures	2 500,00	2 500,00	2 500,0
611	Contrats de prestations de services	13 600,00	5 000,00	5,000,0
31521	Entretien terrains	12 500,00	73 995,50	73 995,5
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 300,00	10 000,00	10 000,0
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	300,00	500,00	500,0
315232	Entretien, réparations réseaux	1 300,00	1 300,00	1 300,0
31551	Entretien matériel roulant	5 000,00	3 000,00	3 000,0
31558	Entretien autres biens mobiliers	1 700,00	3 000,00	3 000,0
3156	Maintenance	4 300,00	5 100,00	5 100,0
3161	Multirisques	3 763,00	3 820,00	3 820,0
6168	Autres primes d'assurance	818,00	660,00	660,0
3182	Documentation générale et technique	169,00	200,00	200,0
6184	Versements à des organismes de formation	520,00	1 150,00	1 150,0
6188	Autres frais divers	324,00	600,00	600,0
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	220,00	220,0
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	3 000,00	3 000,0
6237	Publications	900,000	2 000,00	2 000,0
6238	Divers	0,00	765,00	765,0
6247	Transports collectifs	1 000,00	1 000,00	1 000,0
6251	Voyages et déplacements	100,00	100,00	100,0
6261	Frais d'affranchissement	600,00	1 000,00	1 000,0
6262	Frais de télécommunications	4 300,00	4 000,00	4 000,0
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,0
6281	Concours divers (cotisations)	213,00	250,00	250,0
63512	Taxes foncières	2 100,00	2 200,00	2 200,0
012	Charges de personnel, frais assimilés	299 863,00	440 046,00	440 046,0
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 100,00	5 100,00	5 100,0
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	700,00	700,00	700,0
6411	Personnel titulaire	169 000,00	300 706,00	300 706,0
6413	Personnel non titulaire	7 000,00	12 500,00	12 500,0
64168	Autres emplois d'insertion	20 500,00	20 000,00	20 000,0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 500,00	33 500,00	33 500,0
6453	Cotisations aux caisses de retraites	52 100,00	53 000,00	53 000,0
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 200,00	1 300,00	1 300,0
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 500,00	10 700,00	10 700,0
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	400,00	420,00	420,0
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 863,00	2 120,00	2 120,0
014	Atténuations de produits	12 838,00	13 250,00	13 250,0
739211	Attributions de compensation	6 238,00	6 650,00	6 650,0
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	6 600,00	6 600,00	6 600,0
	Autres charges de gestion courante	49 897,00	65 504,00	65 504,0
65	Indemnités	30 000,00	35 100,00	35 100,0
6531 6533		1 400,00	1 600,00	1 600,0
6533	Cotis de géruité agaigle, part patron	4 500,00	5 200,00	5 200,0
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	100,00	100,00	5 200,0 100,0
6541	Créances admises en non-valeur	5 600,00	· •	10 000,0
6558	Autres contributions obligatoires	3 300,00	10 000,00	
657362	Subv. fonct. CCAS	· · · · · ·	3 500,00	3 500,0
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4 997,00	10 004,00	10 004,0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,0
TOTAL	_ = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	511 625,00	727 610,50	727 610,5
66	Charges financières (b)	9 986,00	9 002,00	9 002,0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 986,00	9 002,00	9 002,0
	Charges exceptionnelles (c)	100,00	3 200,00	3 200.0
67				

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	521 711,00	739 812,50	739 812,50
023	Virement à la section d'investissement	36 775,13	23 708,87	23 708,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	1 590,00	1 590,00
6811	Dot. amort, et prov. Immos incorporelles	0,00	1 590,00	1 590,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 775,13	25 298,87	25 298,87
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	36 775,13	25 298,87	25 298,87
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	558 486,13	765 111,37	765 111,37

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	765 111,37

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote [-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 100,00	10 700,00	10 700,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 100,00	10 700,00	10 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	71 459,00	52 394,00	52 394,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	150,00	150,00	150,00
7066	Redevances services à caractère social	19 000,000	15 000,00	15 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	50 000,00	35 000,00	35 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 169,00	2 169,00	2 169,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	140,00	75,00	75,00
73	Impôts et taxes	326 168,00	337 342,00	337 342,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	296 257,00	295 300,00	295 300,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	7 081,00	7 081,00	7 081,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	11 830,00	12 715,00	12 715,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	11 000,00	22 246,00	22 246,00
74	Dotations et participations	103 726,00	97 141,00	97 141,00
7411	Dotation forfaitaire	47 027,00	44 514,00	44 514,00
74121	Dotation de solidarité rurale	13 830,00	14 705,00	14 705,00
744	FCTVA	83,00	1 424,00	1 424,00
74718	Autres participations Etat	7 300,00	7 300,00	7 300,00
7478	Participat° Autres organismes	30 000,00	20 000,00	20 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 617,00	2 633,00	2 633,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	2 869,00	4 603,00	4 603,00
7484	Dotation de recensement	0,00	1 962,00	1 962,00
75	Autres produits de gestion courante	9 003,00	8 173,00	8 173,00
752	Revenus des immeubles	9 000,00	8 170,00	8 170,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3,00	3,00	3,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	520 456,00	505 750,00	505 750,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 337,00	500,00	500,00
774	Subventions exceptionnelles	972,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	365,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	521 793,00	506 250,00	506 250,00
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	196,00	196,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	196,00	196,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	196,00	196,00
7	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	521 793,00	506 446,00	506 446,00

	-
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	258 665,37
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	765 111,37

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des (CNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	<u>B1</u>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	00,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	69 562,00	68 148,00	68 148,00
21312	Bátiments scolaires	0,00	48 000,00	48 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	14 148,00	14 148,00
2135	Installations générales, agencements	2 100,00	00,0	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	00,00	00,0
21568	Autres matériels, outillages incendie	480,00	500,00	500,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	8 910,00	0,00	0,00
2158	Autres installat ^a , matériel et outillage	0,00	500,00	500,00
2182	Matériel de transport	1 245,00	3 500,00	3 500,00
2184	Mobilier	700,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	56 127,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	69 562,00	68 148,00	68 148,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 595,00	43 229,00	43 229,00
1641	Emprunts en euros	40 595,00	41 229,00	41 229,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	42 595,00	43 229,00	43 229,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	112 157,00	111 377,00	111 377,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0.00	196.00	196,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	196,00	196,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupts	0,00	196,00	196,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	196,00	196,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	112 157,00	111 573,00	111 573,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 010,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	58 081,36
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 664,36

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modafilés de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	30 583,00	5 000,00	5 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	10 656,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
1328	Autres subventions d'équip, non transf.	2 495,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	12 432,00	00,0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	00,0	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	30 583,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 259,18	113 277,49	113 277,49
10222	FCTVA	4 204,00	11 968,00	11 968,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	70 055,18	101 309,49	101 309,49
138	Autres subvente invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	74 259,18	113 277,49	113 277,49
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	104 842,18	118 277,49	118 277,49
021	Virement de la sect° de fonctionnement	36 775,13	23 708,87	23 708,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	1 590,00	1 590,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	0,00	1 590,00	1 590,00
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 775,13	25 298,87	25 298,87
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	36 775,13	25 298,87	25 298,87
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	141 617,31	143 576,36	143 576,36

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	28 088,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 664,36

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 57 (1) LIBELLE : AMENAGEMENT D AIRES DE JEUX

Pour information

Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Autres immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation	Libellé (2) Cumulées au 01/01/N DEPENSES 0,00 Immobilisations incorporelles 0,00 Subventions d'équipement versées 0,00 Immobilisations corporelles 0,00 Autres immobilisations reçues en affectation 0,00	Libellé (2) Cumulées au réaliser N-1 (3) (5) DEPENSES 0,00 a 0,00 Immobilisations incorporelles 0,00 0,00 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 Immobilisations corporelles 0,00 0,00 Autres immobilisations reçues en affectation 0,00 0,00	Libellé (2) cumulées au 01/01/N réaliser N-1 (3) (5) nouvelles (4) DEPENSES 0,00 a 0,00 0,00 Immobilisations incorporelles 0,00 0,00 0,00 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 0,00 Immobilisations corporelles 0,00 0,00 0,00 Autres immobilisations corporelles 0,00 0,00 0,00 Immobilisations reçues en affectation 0,00 0,00 0,00	Libellé (2) cumulées au 01/01/N réaliser N-1 (3) (5) nouvelles (4) Vote (4) DEPENSES 0,00 a 0,00 0,00 b 0,00 b 0,00 Immobilisations incorporelles 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Immobilisations corporelles 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Autres immobilisations reçues en affectation 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 28 088,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	28 088,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	10 656,00	00,0
1323	Subv. non transf. Départements	5 000,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	12 432,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	28 088,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	1	A2.2
	IV – ANNEXES	N – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Émprunts et	dettes à l'orig	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro	Organism	Date de	Date d'émission ou date de	Date du premier	Nominal (2)	Type de taux	Index (4)	Taux initial	tial Taux	Davise	Pério- dicité des rembour-		Possibilité de rembour-	Caté- gorie d'em-
de contrat)	de file	signature	mobilisation (1)	rembour- sement		d'interet (3)		de taux (5)	actuariel			tissement (7)	sement anticipé O/N	prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					700 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					700 000,00									
5039248	CAISSE DES DEPOTS ET	18/06/2014		01/08/2015	400 000,00	œ		2,250	0,000		٧	×	0	A-1
MON270599EUR/02	CONSIGNATIONS CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/07/2010		01/12/2010	300 000,00	ĽL		3,040	0,000	13 0999913932 - 13 QUIDA	F	×	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de lirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunis sur comptes spēciaux du Trèsor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Aufres emprunts et dettes (total)					00'0									

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
								Taux initial	nitial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fîte	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuarie!	Devise	Perio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					20 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					20 000,00									
2014126	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	24/10/2014		01/09/2016	20 000.00	L.		000'0	000'0		∢	×	0	A1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Totai général					720 000,00									
													22.00 AVA	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant empruntà à l'origine.
(3) Type de taux d'intérèt : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mols).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivités territoriales).

2	TURE DE DETTE A2.2	
IV – ANNEXES	<u> 31LAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTII</u>	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					ū	nprunts et	Emprunts et dettes au 01/01/N	tes au 01/01/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00°0	00'0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		431 325,77					41 228,13	9 001,83	00'0	00'0
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		431 325,77					41 228,13	9 001,83	00'0	00'0
5039248		00'0	A-1	300 000	15,00	α		0,000	20 000'00	5 250,00	00*0	00'0
MON270599EUR/02		00'0	A-1	131 325,77	5,00	4		0,000	21 228,13	3 751,83	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00.00	00.0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00.0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					0,00	0,00	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00°0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00,00	0.00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		12 000,00					2 000,00	00.0	00'0	0,00
1681 Autres emprunts (total)		00'0		12 000,00					2 000,00	00.00	00,00	00'0
2014126		00'0	A-1	12 000,00	90'9	Ŀ		0,000	2 000,00	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	0.00	0,00
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0

	_		
		ICNE de l'exercice	00'0
		intérêts perçus (le cas échéant) (16)	00'0
	Annuité de l'exercice	Charges d'intérêt (15)	9 001,83
		Capital	43 228,13
Z.		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
Emprunts et dettes au 01/01/N	Taux d'intérêt	Index (13)	
Emprun		Type de taux (12)	
		Durée rèsiduelle (en années)	100 mm 100 100 mm
		Capital restant dû au 01/01/N	443 325,77
		Categorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	
		Montant couvert	00'0
		Couverture ? O/N (10)	
		Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contral)	Total général

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorarie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la detta prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catagoria d'emprunt. Exemple A-1 (ct. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventubelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

2	A2.3
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

% par type de	taux selon le capital	restant dû		00,0		0,00		00'0		0,00		00'0		00'0	00'0
			300 300	00,0		00,00		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Intérêts à	percevoir au cours de l'exercice (le cas	échéant) (11)													
	intérêts à payer au cours de l'exercice (10)			00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Niveau du taux	à la date de vote du	budget (9)													
Taux maximal	après couver- ture	éventu- elle (8)													
	Coût de sortie (7)			00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
	Taux maximal (6)														
	Taux minimal (5)														
	Dates des périodes bonifiées														
	Durée du contrat														
	Type d'indices (4)														
and the second second	Capital restant dû au 01/01/N (3)	DE-PROMIERA		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Ta Ta	Nominal (2)			00'0		0,00		00'0		0,0,0		00'0		0,00	00'0
	Organisme prêteur ou chef de file														
Emprunts ventilés par	structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le	numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable símple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière símple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne condutité, en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant empruntà à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capitaí restant dú couvert et la part non couverte.

(4) Inciquer ta classification de l'indice sous-jacent suivant la typotogie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart Indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prét sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (8) Montant, index ou formule.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668. (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Æ		
	2	A2.4
Commence of the control of the contr	IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

)			(,)		
<u>. </u>	Indicos conscionante	(L)	(2)	(3)	(4)	(2)	(9)
<u> </u>	inices sonsdateills	Indices zone euro	Indices inflation française	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et	Ecarts d'indices hors zone	Autres indices
			ou zone euro ou écart entre		écarts d'indices dont l'un	one	
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
de taux structuré confre taux variable ou taux fixe (sens	%	100,00	00,0	0,00	00'0	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	443 325,77	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	٥	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	09'0	0,00	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	O	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	
	Nombre de produits	Ó	0	Q	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	00'00	00,0	0,00	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

-		
	>	A2.5
	IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERT

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

						Committee of the Commit	Ministration Administration						
	Emp	Emprunt couvert						instrument de couverture	iverture				
										Périodicité	*	Primes éventuelles	ntuelles
(Pour chaque ligne, indiguer	Référence de	Capital restant	of the control	Organisme	Type de	Nature de la	Notionnel de	Date de début - Date de fin	Date de fin	de	Montant des	orimoo naxioo	Primes
le numéro de contrat)	l'emprint convert	dû au 01/01/N	du contrat	co-contractant	couverture	(change ou	l'instrument de	du contrat	di contrat	règlement	commissions	nour Pachat	reçues pour
					(3)	10 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	couverture		5	sap	diverses	pour racinar	la vente
						laux)				intérêts (4)		d option	d'option
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	0,00
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
						***************************************	Co						

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

24.00 mm	A2.5
N-N	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de couverture	ure			
Instruments de couverture		Taux payé	ė	Taux recu (7)	(2)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	t (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	xepuj	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération	pération
		(5)	(9)			3	2000	de couverture de couverture	verture
Taux fixe (total)						00'0	00'0	C	
Taux variable simple (total)						00'0	00'0		
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0	c	
Total						00'0	00'0	C	
	ACCUSATION OF THE PROPERTY OF								

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux. (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compilere si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Dont	
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	rigine (2) 01/01/N de l'exercice		Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	43 425,00	I 43 425,00	
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	43 229,00	43 229,00	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	41 229,00	41 229,00	
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	
1681	Autres emprunts	2 000,00	2 000,00	
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	
1687	Autres dettes	0,00	0,00	
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	196,00	196,00	
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	196,00	196,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	43 425,00	2 010,00	58 081,36	103 516,36

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	G (RESSOURCES PROPRES) = a + b	37 266,87	III 37 266,87
Ressource	s propres externes de l'année (a)	11 968,00	11 968,00
10222	FCTVA	11 968,00	11 968,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	00,0	00,0
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	00,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	00,0	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	00,0	00,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		25 298,87	25 298,87
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28041583	GFP : Projet infrastructure	1 590,00	1 590,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		The Control of the Co
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	00,0
021	Virement de la sect° de fonctionnement	23 708,87	23 708,87

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	37 266,87	28 088,00	0,00	101 309,49	166 664,36

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	ll l	103 516,36
Ressources propres disponibles	IV	166 664,36
Solde	V = IV - II (6)	63 148,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés fors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

T		F				_								
7	ET.1		Annuité garantie au cours de l'exercice	En capital	00'0	00°a	00'0	0,00						
	(i)	du CGCT	Annuité gara Pex	En intérêts (8)	goʻo	90'0	0,00	00'0						
		L. 5711-	Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt										
		:11-36 et	Catégorie d'emprunt	(2)										
		3°, L. 52	de vote t (6)	Niveau de taux										
		13-16	Taux à la date de vote du budget (6)	Index (4)										
		L. 231	Taux	Taux (3)										
	FCUS	(art.	- e	Taux actua- riet (5)										
	ET R ISSEI	MENT	Taux initial	index (4)										
	NNES TABL	ISSE	L	Taux (3)										
	TS DOI	ETABLI	Péríodí- cité des rem- bour-	sements (2)										
S	EMEN UNE	OU L'	Durée rési- duelle				\$150 S. (5)							
IV - ANNEXES	N – ENGAGI R LA COMN	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)	Capital restant dù au 01/01/N		00'0	00'0	00'0	00'0						
_	S HORS BILA ARANTIS PA		Montant initial		00'0	00°0	0,00	00'0						
	AGEMENTS PRUNTS GA		ITS GARAN	UTS GARAN	TS GARAN	ITS GARAN	ITS GARAN	NTS GARA	Organisme prêteur ou	chef de file				
	ENG EM		Objet de l'emorunt oaranti											
		TAT D	t de tion et il sement unt (1)	Profil										
		1.1 – E	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année										
		a	Désignation du hénéficiaire		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL						

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser),

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F ritire ; V : variable simple ; C : complèxe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	l IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	D4 77
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVE	STISSEMENT		
		FONC	TIONNEMENT		
657362		Subvention	CCAS BRESSEY-SUR-TILLE	Etablissement de droit public	3 500,00
6574		Subvention	AMF Téléthon	Association	100,00
6574		Subvention	SPA	Association	561,00
6574		Frais d'affranchissement	ECOLE PRIMAIRE DE	Association	80,00
			BRESSEY-SUR-TILLE		
6574		Bibliothèque	ECOLE PRIMAIRE DE	Association	200,00
			BRESSEY-SUR-TILLE		
6574		Subvention de Noël	ECOLE PRIMAIRE DE	Association	1 050,00
			BRESSEY-SUR-TILLE		
6574		Coopérative	ECOLE PRIMAIRE DE	Association	900,000
			BRESSEY-SUR-TILLE		
6574		Subvention	Association SPARTAK	Association	5 000,00
			BRESSEY		
6574		Subvention	Autres associations	Association	2 113,00

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

2	73
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	て ロ リ う		. AG 01/01/14				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS 7 (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À TEMPS	PERMANENTS À TEMPS NON		TITULAIRES	NON TITULAIRES	
		COMPLET	COMPLET				
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00,0	00'0	00'0	00,0	00,0	0000
Empiois crees au ille de l'article 6-1 de la 101 11 64-55		0,00	00,0	00,0	00,0	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,50	1,50	1,50	00'0	1,50
Adjoint administratif	O	00'0	09'0	0,50	0,50	00'0	0,50
Adjoint administratif ppal 2° cl	O	1.00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	1,41	4,41	4,41	0,00	4,41
Adjoint technique	S .	3,00	1,41	4,41	4,41	00'0	4,41
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,43	0,43	0,43	0,00	0,43
Agent social	0	00'0	0,43	0,43	0,43	00'0	0,43
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	00'0	1,00	1,00	00,00	1,00
Opérateur APS qualifié	S .	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	00'0	0,00	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	0,89	0,89	0,89	00'0	68'0
Adjoint d'animation	၁	00'0	68'0	68'0	68'0	00'0	0,89
FILIERE POLICE (J)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	3,23	8,23	8,23	00'0	8,23

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel traveillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotife de temps de traveillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité sur l'année :

ent temps prem amore i avanire (E.F.). Le decompte ess proponionire a ractivité des egents, m ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travall * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mais, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 ° 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc

No.	5	
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

C1 -- ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MX : Médico-social.
MT : Médico-social.
MT : Médico-lechlique.
SP: Spordif.
CULT : Culturel
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Notif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a = ratified, 3-a = rati

(5) Indiquer si Pagent contractuel est titulaire o'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fondique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durés indéterminée pris sur le fondement de la roin fondement de la loi n° 2012-341.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				ALL COLORS OF THE COLORS OF TH
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régle intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
			0,00
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la toi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morate et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	l IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 272 000,00	0,82	0,00	0,00	0,00	-100,00
TFP8	845 600,00	0,21	20,21	0,00	170 896,00	0,23
TFPNB	24 000,00	1,11	37,11	0,00	8 906,00	1,26
CFE	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 141 600,00	0,58			179 802,00	0,28

COMMUNE DE BRESSE	/-SUR-TILLE - 21 - Budget Communal	BP	2020
	V - ANNEXES	IV	1
ARRI	TE ET SIGNATURES	D2	

Présenté par le Maire, A Bressey-sur-Tille, le 10/07/2020 Le Maire, Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Pour : 14
Contre : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Abstention :

0

A Bressey-sur-Tille, le 10/07/2020

0 4 A0UT 2020

Date de convocation : 06/07/2020

Les membres du Conseil Municipal,



BAUMGART Sarah			Tourgar
CASSARINO Céline	LE DE LA RÉGION		acres
DIAND BAUMANN LAINN	NE-FRANCHE-COMTÉ TURE DE LA CÔTE D'OR 4 AOUT 2020	-	B
FRANKLIN Audrey	RIER ARRIVÉE		Me
FROMONT Séverine	IVI	_	Sauget
JEANNIN Angélique			9
JOLIVET Yannick		-	
LEVEQUE François-Xavier			Absent excusé
LOPEZ Anne-Marie			\mathcal{A} .
MARCHADIER Samuel (PRocuration à 1	L. BANCHEZ)	1.	10
MARCHAND Pierre			Sello
PROCUREUR Michel			Midwell
ROY Olivier		1	James

COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE - 21 - Budget Communal		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	7
		7	
RUGINIS Christelle	Kuei		
SANCHEZ Lionel	4	5	

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR 0 4 AOUT 2020

COURRIER ARRIVÉE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHS-COMTÉ PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le

0 4 AOUT 2020



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/07/2020 et de la publication le 10/07/2020.

A Bressey-sur-Tille, le 10/07/2020